

# Genèse d'une lutte syndicale historique : Job

Nous avons connu 1995 année de tous les dangers, lorsque Bolloré céda J.O.B. à Gecco (société écran) pour le franc symbolique, la liquidation était engagée. Six mois de lutte à l'époque ont fait échec à l'opération, obligeant le repreneur allemand Scheufelen le seul en lice à maintenir la production sur le site toulousain.

C'est ainsi que la reprise avec 168 travailleurs permettait depuis janvier 1996 d'élever la capacité de production de 28 000 à 36 000 tonnes aujourd'hui. Cependant, ce résultat jugé insuffisant, le C.A. Scheufelen le 30 juin 2000 déclarait l'entreprise en cessation de paiement.

La société Scheufelen « Patron Client » de l'unité de production à Toulouse a délibérément induit cette situation, obligeant de ce fait le tribunal de commerce à prononcer la liquidation judiciaire.

La riposte immédiate des travailleurs avec leur syndicat C.G.T. imposait à Scheufelen l'obligation d'approvisionner l'usine jusqu'à fin juillet 2000. Période mise à profit pour officialiser la totale dépendance de la succursale toulousaine, en regard de la société mère allemande reconnue pleinement responsable.

En l'absence de règles communautaires, la compétence des tribunaux de commerce en droit français n'offre aucune possibilité légale aux salariés pour défendre leur droit du travail. Dans ces conditions le seul recours résidait dans l'intensification de l'action (manifestations, interpellation des pouvoirs publics jusqu'au gouvernement) afin de rendre publiques les manipulations financières de la maison mère.

La puissante mobilisation des salariés en recevant le soutien de l'opinion publique devait conduire le procureur de la République à faire appel de la décision du tribunal de commerce. Ce qui en corrélation avec les pressions juridiques permettait l'ouverture de négociations devant aboutir à un protocole d'accord, par lequel dans le cadre d'un redressement judiciaire s'ouvrait une période d'activité de trois mois.

Cette période impliquait la recherche d'un repreneur, en l'absence

de duquel Scheufelen garantissait un financement de 21 MF permettant de compenser le préjudice subi par les salariés, hors plan social.

Cet engagement faisait obligation en même temps à Scheufelen de continuer l'exploitation des marques J.O.B. à Toulouse.

Parallèlement, l'engagement des salariés dans leur action avec l'appui de la FILPAC-CGT pour la recherche d'un repreneur, nécessitait le soutien des pouvoirs publics quant à la poursuite de la production de papier sur le site des Sept-Deniers.

Il est évident que les salariés seuls n'ont aucun moyen, de quelque nature qu'il soit, pour assumer la responsabilité de maintenir un patrimoine professionnel d'origine toulousaine dont le savoir-faire unique en papeterie est reconnue au niveau mondial.

Avec les résultats obtenus, du passage notamment d'une mort programmée de l'usine des Sept-Deniers à une perspective d'avenir offrant une chance de trouver un repreneur, tous les espoirs étaient permis quant à la poursuite d'activité d'une papeterie de haute technologie assurant une gestion rentable.

Confiant dans leur force, la viabilité de l'entreprise vérifiable sur le site Internet ouvert par les salariés, les J.O.B. avec leur syndicat Filpac-CGT. relèvent le défi de l'emploi avec la remise en route de l'usine le 16 octobre 2000.

C'est ainsi qu'après 3 mois d'arrêt par manque de matières premières, mais avec le paiement des salaires assurés par la maison mère allemande sous la pression des salariés, c'est de réelles perspectives s'ouvrant pour une période provisoire certes de trois mois, mais combien encourageantes dans la mobilisation solidaire.

L'opiniâtreté de la lutte pour la recherche d'un repreneur, renforcée par l'étude d'un cabinet finlandais mandaté par le gouvernement, ouvre à ce moment la crédibilité d'une issue positive pour la fin de l'année.

Afin d'appuyer ces démarches, le syndicat CGT-JOB cherchant à mettre leur entreprise sous tutelle de la population organise une

« Journées portes ouvertes » le samedi 18 novembre 2000.

Soutien extérieur bien sûr avec la population et les travailleurs des autres professions, mais aussi de l'intérieur par la participation des retraités J.O.B., par le rôle actif de l'encadrement à l'exception du directeur licencié à la demande du personnel.

Responsabiliser la société mère allemande ? problématique d'actualité en passant par Vilvorde, Cellatex et autres sous les lénifiants auspices de la mondialisation qui, au travers de la restructuration industrielle, remet en cause le statut social.

Les règles européennes et mondiales ne permettant pas de responsabiliser les actionnaires, on mesure la tâche syndicale pour imposer de nouveaux droits au niveau européen. La collaboration avec les syndicats allemands a été déterminante pour rencontrer l'actionnaire principal allemand. Cependant au-delà de la « Solidarité » entre travailleurs, il a fallu expliquer les choix politiques de Scheufelen qui concernent tous les travailleurs du groupe.

Bâir l'action syndicale à partir de l'entreprise, rechercher l'appui de l'opinion publique, utiliser les médias, autant d'éléments d'une stratégie syndicale à partir de laquelle les pouvoirs publics, bon gré mal gré, ont été obligés de prendre en compte le problème JOB.

L'expérience montre que pour gagner aujourd'hui, même pour simplement se faire entendre, l'action syndicale doit intégrer tous les éléments, y compris l'action juridique qui est devenue une composante incontournable. C'est ainsi que l'apport d'avocats et du cabinet d'experts Secafi ont permis d'aboutir à un accord en battant en brèche le tribunal de commerce qui s'était placé dans la logique patronale de liquidation.

Cette articulation de ces diverses composantes de notre société a constitué pour la deuxième fois un vecteur déterminant pour le sauvetage de l'entreprise. Syndicalement, il y a une évolution de nos mentalités qui ne doit rien au hasard. C'est la tradition logique inscrite dans la trajectoire d'une culture d'entreprise

façonnée par des générations de papetiers J.O.B.

Ainsi durant plus de 10 mois, les « J.O.B. » avec leur syndicat C.G.T. ont déroulé leur ruban blanc impénétrable sur Toulouse capitale occitane jusqu'aux pavés parisiens. Puissant symbole d'un attachement au terroir, à la profession papetière et à la valeur intrinsèque de leur création dont ils ont été spoliés.

Une épopée tout azimut en direction du patronat local et national, des élus locaux aux « pontifes » gouvernementaux, en passant par « l'aréopage des candidats » aux élections municipales, tous les moyens ont été déployés.

Si de repreneur « potentiel » il fut souvent question, à l'image de l'Arlésienne on ne le vit jamais. Dans ces conditions avec le couperet de la liquidation judiciaire de l'usine, il fallut bien se résoudre à négocier « le plan social ».

## SECTION DES RETRAITÉS C.G.T. JOB-SCHUEFELEN - TOULOUSE.

### Motion de solidarité

Dans le cadre de l'action engagée depuis le mois de juin 2000 par les salariés JOB-SCHUEFELEN avec leur syndicat C.G.T., afin de sauvegarder l'usine des Sept-Deniers confrontée à une nouvelle tentative de liquidation sur son site toulousain :

Une assemblée générale d'information, ouverte à toutes et tous les retraités JOB, s'est tenue le mardi 17 octobre 2000 permettant de mieux appréhender une situation aux conséquences multiples avec notamment :

- La garantie de l'emploi pour le personnel en activité.

- La garantie du statut social avec en particulier la Mutuelle chirurgicale d'entreprise JOB.

Après avoir pris connaissance des diverses péripéties d'une puissante lutte syndicale, concrétisée dans l'immédiat par un premier accord permettant la remise en route de la production ouvrant de réelles perspectives pour un repreneur industriel ;

(Suite page 22)

Les retraités J.O.B. se déclarent unanimement solidaires de cette action exemplaire qui caractérise un haut niveau de responsabilité.

Ils approuvent et soutiennent pleinement les propositions formulées, tant auprès des pouvoirs publics locaux qu'auprès des instances gouvernementales et patronales, en exigeant leur prise en compte pour la sauvegarde et la pérennisation d'un patrimoine papetier à haute valeur technologique incluant la garantie de l'emploi et du statut social.

Fait à l'usine J.O.B. des Sept-Deniers, le mardi 17 octobre 2000.

### QUAND L'ACTUALITÉ ENTRE DANS L'HISTOIRE

Dans la trajectoire de la lutte homérique des JOB, les retraités ont pleinement assuré leur participation, même si pour certains leur présence relevait plus du symbole que de l'engagement solidaire.

Quoi qu'il en soit, pas une manifestation, pas une assemblée, pas une seule initiative sans la présence de la section des retraités souvent en coordination avec les retraités du Livre de Toulouse.

Hors de toute nostalgie, il faut tout de même retenir que la démonstration faite par les JOB durant plus de dix mois relève d'une longue et riche tradition de générations de papetiers, acquis aux responsabilités syndicales et à l'action sous l'égide de la Fédération CGT des industries papétières.

Avec la liquidation de l'usine J.O.B. Sept-Deniers, c'est un fleuron de l'industrie papetière qui disparaît, certes, mais c'est aussi une « bastille de la culture syndicale » qui a fécondé un statut social irremplaçable, dont la richesse est mieux appréhendée par toutes et tous aujourd'hui.

Dans ce contexte et afin de pérenniser l'organisation syndicale, une assemblée générale a été organisée à l'attention des préretraités F.N.E., des allocataires de la convention et des congés de conversion inscrits dans le plan social entre 53 et 56 ans afin de les regrouper au sein de la section syndicale des retraités J.O.B.

Dans l'immédiat la mise en place d'une cellule de reclassement intégrant le syndicat C.G.T., de l'entreprise devrait permettre de suivre régulièrement l'évolution des dossiers. Cependant, à terme la réorganisation syndicale, donc l'affiliation de la section des retraités, étant inéluctable, des engagements ont été pris afin d'assurer sa pérennisation dans une nouvelle structure.